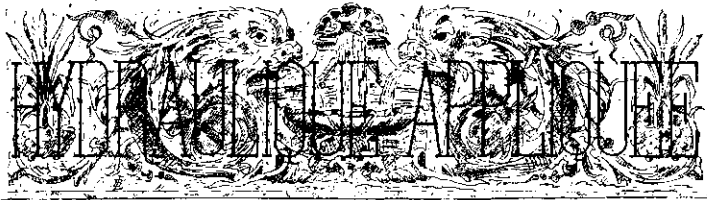


# LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



## ÉCOULEMENT DES LIQUIDES DANS LES TUYAUX DE CONDUITE

— SUITE —

Au lieu d'employer des tuyaux de fonte ou des canalisations en ciment, béton et autres matériaux dans lesquels l'eau s'écoule à pleine section, on conduit souvent l'eau prise en amont d'un cours d'eau jusqu'à l'usine hydraulique ou sur les champs dont on veut faire l'irrigation, par des canaux découverts établis suivant les déclivités du sol les plus favorables.

L'eau s'écoule dans ces canaux avec une vitesse constante, sous l'action de la pesanteur, et, si la vitesse de la chute n'est pas accélérée suivant les lois de la gravitation, c'est qu'il existe évidemment des forces antagonistes qui viennent à chaque instant annuler l'impulsion de la pesanteur en équilibrant son action.

En effet, les filets liquides glissant sur les parois des canaux sont soumis, comme dans les tuyaux, à des forces de frottement qui s'exerçant en sens inverse du mouvement, tendent à le retarder et à compenser l'accélération qui se produirait par suite de la chute gravifique.

Il n'y a pas, d'ailleurs, que les filets en contact avec les parois qui soient soumis à des frottements; les divers filets de la masse liquide exercent les uns sur les autres des actions réciproques provenant d'une sorte de viscosité que possèdent tous les liquides à un degré plus ou moins grand. Par suite de ces circonstances, les filets les plus voisins des parois du canal sont les plus retardés, et ce retard va en s'atténuant de proche en proche jusqu'aux filets les plus éloignés des parois qui sont animés de la plus grande vitesse.

Si les forces de frottement n'existaient pas le liquide s'écoulerait avec une vitesse uniforme dans un canal horizontal, en vertu de la hauteur de la couche liquide; par suite de l'existence de ces forces résistantes, il est nécessaire qu'une hauteur de chute supplémentaire, déterminée par une certaine pente du canal vienne ajouter son effet, pour maintenir la vitesse d'écoulement constante.

On admet donc qu'il existe une force  $F$  par mètre de longueur du courant qui est justement la force nécessaire pour que ce courant franchisse le parcours d'un mètre considéré. La force totale pour parcourir le canal de longueur  $L$  sera donc  $L \times F$ .

Cette force totale doit équilibrer et par suite égaler les forces de frottement qui tendent à s'opposer au mouvement du liquide. On doit admettre logiquement que ladite force est proportionnelle à la longueur du canal, d'une part, au périmètre de la section des parois d'autre part et enfin à une fonction de la vitesse moyenne  $u$  analogue à celle qui intervenait pour le mouvement de l'eau dans les tuyaux de conduite. Les forces de frottement seront donc exprimées comme précédemment par la formule  $L \times P \times (a.u + b.u^2)$  dans laquelle  $L$  représente la longueur du canal en mètres,  $P$  le développement du périmètre mouillé,  $u$  la vitesse moyenne des filets liquides,  $a$  et  $b$  des coefficients déterminés par l'expérience.

On écrira donc que la force motrice déterminant le mouvement de l'eau est égale aux forces antagonistes de frottement, et l'on

obtiendra la relation semblable à celle applicable aux tuyaux de conduite :

$$F \times L = L \times P \times (a_1.u + b_1.u^2)$$

La force  $F$  étant due nécessairement à la pente du canal par mètre de longueur et la colonne liquide d'écoulement étant assimilable à celle qui remplirait un tuyau de même section, on peut considérer que les diverses tranches transversales sont actionnées en vertu de la pression hydrostatique qui s'exerce sur elles et qui constitue la force  $F$  elle-même par mètre de longueur; cette pression est donc exprimée en fonction du poids du liquide par la formule :

$$F = S \times d \times i.$$

$S$  étant la section transversale du canal limitée au périmètre mouillé et à la surface libre du liquide,  $d$  le poids spécifique de l'unité du volume du liquide,  $i$  la hauteur dont tombe le liquide par mètre de longueur du courant, ou la différence de niveau de deux sections distantes d'un mètre ou enfin la pente même du lit et de la surface libre du courant.

La formule d'équilibre des forces agissantes peut se mettre sous la forme :

$$F = P \times (a_1.u + b_1.u^2)$$

et en divisant les deux termes par les facteurs  $S \times d$  :

$$\frac{F}{S \times d} = \frac{P}{S} \times \frac{a_1.u + b_1.u^2}{d}$$

Mais  $\frac{F}{S \times d} = i$  en vertu de la relation posée ci-dessus;

On peut aussi écrire :

$$\frac{a_1.u + b_1.u^2}{d} = a.u + b.u^2$$

en posant pour simplifier :

$$\frac{a_1}{d} = a \text{ et } \frac{b_1}{d} = b;$$

Enfin si nous assimilons la section à un rectangle ayant pour base le développement  $P$  du périmètre mouillé et pour hauteur une longueur  $R$  appropriée, nous aurons en vertu de cette assimila-

$$\text{tion : } S = P \times R \text{ ou } R = \frac{S}{P}$$

et cette relation déterminera justement la valeur de la quantité  $R$  qu'on désigne sous le nom de *rayon moyen*.

La formule d'équilibre deviendra donc, en tenant compte de ces dernières notations :

$$i = \frac{P}{P \times R} \times (a.u + b.u^2)$$

$$\text{ou : } R \times i = (a.u + b.u^2)$$

C'est la formule générale employée pour résoudre les divers problèmes relatifs au mouvement de l'eau dans les canaux découverts.

Comme la vitesse des divers filets liquides varie en réalité d'un filet à l'autre, on est obligé de s'en tenir à la vitesse moyenne qui résulte de la variation connue :

$$u = \frac{Q}{S}$$

Quant aux coefficients ou facteurs  $a$  et  $b$  ils ont été fixés par de Prony aux chiffres suivants :

$$a = 0,000044;$$

$$b = 0,000309.$$

Cette formule évidemment, avec ces coefficients constants, ne peut donner des résultats exacts dans tous les cas puisqu'elle ne tient compte ni du profil de la section du canal, ni de la nature des parois. La formule de Darcy et Bazin, au contraire, tient compte de ces éléments et se présente en même temps sous une forme plus simple :

$$R \times i = b_1 \times u^2$$

Voici quelles sont les diverses valeurs qu'il convient de donner au facteur  $b_1$  suivant la nature des parois<sup>1</sup> :

Parois très unies, en ciment lissé	
ou bois raboté . . . . .	$0,00015 \times \left(1 + \frac{0,03}{R}\right)$
Parois unies en pierres de taille, briques ou planches. . . . .	$0,00019 \times \left(1 + \frac{0,07}{R}\right)$
Parois peu unies en maçonnerie de moellons . . . . .	$0,00024 \times \left(1 + \frac{0,25}{R}\right)$
Parois en terre . . . . .	$0,00028 \times \left(1 + \frac{1,25}{R}\right)$

Ces formules, comme l'on voit, tiennent compte non seulement de la nature des parois, mais encore du développement de ces parois par rapport à la section, ce qui est parfaitement logique.

C'est cette formule de Darcy que nous emploierons dans les applications pour résoudre les divers problèmes se rattachant à l'écoulement de l'eau dans les canaux découverts, tels que le calcul de la pente et de la section du canal et le débit par seconde.

(A suivre.)

DYNAMIDOR.

## TRANSFORMATION DU QUARTIER MONCEY

Le projet de transformation du quartier Moncey, dont la *Construction lyonnaise* a déjà donné tous les détails, a été soumis à une enquête d'utilité publique du 12 au 29 décembre dernier.

Cette enquête a seulement donné lieu à cinq déclarations, dont quatre n'ont pas été retenues par le Commissaire enquêteur, ayant pour objet des intérêts purement privés.

La seule déclaration sérieuse émane de M. Prosper Perrin, architecte; notre distingué compatriote a présenté, en quelque sorte, un véritable contre-projet, avec plans et mémoire à l'appui.

M. Prosper Perrin a vivement critiqué la disposition générale du projet soumis à l'enquête, en ce qui concerne le maintien des rues de Turenne et de l'Épée et les alignements de la rue Pierre-Corneille.

Il propose de supprimer les deux premières rues et de raccorder la rue de la Vigilance, non pas avec la rue Molière, comme le projet de la Voirie le comporte, mais avec la rue Basse-du-Port-au-Bois, en créant pour cela une rue de 18 mètres de largeur qui formerait le prolongement naturel de cette dernière rue et remplacerait avantageusement les rues Turenne et de l'Épée.

En outre, il estime qu'au lieu de maintenir le tracé actuel de la rue Pierre-Corneille, il serait préférable de dévier ladite rue à partir de la rue Chaponnay, de façon à la raccorder avec la rue Jacques et à lui donner ainsi un aboutissant direct sur l'avenue de Saxe.

Ce contre-projet, fort bien conçu, améliorerait beaucoup la transformation actuellement prévue pour ledit quartier Moncey, mais son adoption conduirait à une augmentation très sensible des dépenses.

M. l'Ingénieur en chef de la Ville estime que les modifications

<sup>1</sup> Nous empruntons ces chiffres au *Traité de l'art de l'ingénieur*, par M. Vigreux.

demandées par M. Prosper Perrin majoreraient de 400.000 francs environ la participation de la Ville, c'est-à-dire que la dépense totale s'élèverait à 1.650.000 francs au lieu de 1.250.000 francs.

Il reste donc à apprécier si les avantages du contre-projet justifient ce supplément de dépenses. Ce sera le rôle du Conseil municipal à qui le Maire a soumis dernièrement la question.

D'autre part, si l'extension du projet, telle qu'elle résulte des propositions faites par M. Prosper Perrin, était adoptée, il serait nécessaire de procéder à une nouvelle enquête. La transformation du quartier Moncey subirait ainsi un nouveau et long retard.

En principe, nous approuvons pleinement les idées de M. Prosper Perrin, mais nous ne pouvons que regretter qu'elles n'aient pas été émises plus tôt. On ne peut songer, en effet, à retarder indéfiniment l'amélioration de la ville, sous prétexte d'examiner tous les contre-projets qui sont présentés au dernier moment, car il n'y aurait pas de raison pour qu'on s'arrête dans une telle voie : lorsque telle nouvelle proposition serait soumise à l'enquête, une autre bonne idée pourrait être présentée et ainsi de suite.

Nous conseillons donc, bien à contre cœur, de repousser le contre-projet de M. Prosper Perrin, mais nous demandons à ce qu'on étudie sérieusement, une fois pour toutes, les questions si complexes des transformations futures que devront subir successivement les différents quartiers de Lyon, selon un programme net et bien défini, avec une ampleur digne de notre grande ville, sans s'arrêter à des économies mal comprises, qui ne donnent, la plupart du temps, que des améliorations insuffisantes.

Il serait utile de confier cette mission à un Comité judicieusement composé et comprenant, outre les représentants obligés des administrations, des personnalités choisies parmi les plus compétentes sur les questions multiples qu'il faudrait examiner.

SINÉD.

## Le Verre avec Treillis breveté.

On cherche de plus en plus, dans les matériaux de construction, à réunir, sous la moindre épaisseur et sous le moindre volume, le plus de résistance aux poussées ou aux chocs, ainsi qu'à diminuer les chances de combustibilité en cas de sinistres.

Dans cet ordre d'idées, un produit nouveau nous a paru intéressant, qui n'est pas encore très répandu en France, et nous avons réuni, sur sa nature et son emploi, les renseignements suivants, qui méritent d'être signalés et qui peuvent être utiles à nos lecteurs : c'est le *verre avec treillis*, breveté, fabriqué par la Société anonyme des Verreries (anciennement Fried Siemens) à Neusattl, près Elbogen (Bohême), Société qui a pour représentant à Lyon M. J.-M. Commarmond, 11, avenue du Parc. Par verre avec treillis, on entend le verre dans lequel on a incorporé un treillis métallique. Cette opération, produite au moment où le verre se trouve encore à l'état incandescent, empêche le contact de l'air et prévient, par suite, l'oxydation du grillage intérieur.

Les objets fabriqués d'après ce procédé peuvent être taillés et polis. Ils possèdent une résistance extraordinaire contre les chocs, pressions et changements rapides de température. Leur consistance est telle qu'ils ne peuvent être brisés ou perdre leur forme, malgré les fentes produites par un choc d'une grande violence.

Le verre avec treillis offre presque partout une sécurité absolue contre les bris, en sorte qu'on peut s'en servir avantageusement, non seulement au lieu et place du verre commun, mais encore dans tous les cas où on n'a pu employer jusqu'à présent ce dernier à cause de sa grande fragilité.

Les avantages de ce nouveau verre sont surtout mis en évidence dans ses diverses applications à l'architecture, comme par exemple pour les toitures et dallages au-dessus d'un local qu'on désire

éclairer. Dans les deux cas, le nouveau verre est très recommandable en raison des garanties qu'il présente contre les brisures auxquelles le verre ordinaire est tellement exposé par suite des pressions et des chocs. Il évite également l'usage d'un grillage extérieur destiné à protéger le verre.

En outre, il est à remarquer que ce genre de toiture peut être nettoyé facilement et sans danger, même lorsque l'épaisseur du verre est peu considérable. Ces grandes qualités et, en particulier, la sécurité contre la rupture même en cas d'incendie (dont nous parlerons plus loin) en font un article indispensable, qui réalise un grand progrès sur le verre commun.

Il offre également certaines garanties contre le vol, attendu qu'on ne peut pas le couper au diamant ou le briser sans faire un bruit considérable.

On fabrique ce verre de différentes épaisseurs, soit 6, 7, 8, 10, 15, 20, 25 et 30 millimètres, avec des treillis de plusieurs modèles.

En raison même de la difficulté du découpage de ce verre et dans le but d'éviter un travail inutile, il y aura toujours avantage à commander les plaques aux dimensions nécessaires, afin de pouvoir tailler le treillis en conséquence. On peut se procurer des plaques non rectangulaires, mais il y aura lieu de fournir au préalable des dessins exacts.

La grande résistance et les autres qualités du verre avec treillis en font un produit qui peut se prêter à de nombreux usages. On a également imaginé de s'en servir pour la protection des indicateurs de niveau d'eau des chaudières. Ces protecteurs ont pour but de remédier aux éclatements des tubes dont les conséquences sont toujours des brûlures assez graves ou des blessures produites par des éclats de verre.

Afin de se former une opinion absolument sûre quant aux avantages de ce verre breveté sur le verre ordinaire, on en a envoyé quelques plaques au bureau des expériences des matériaux de construction de l'Institut technique de Chemnitz, ainsi qu'à l'Institut d'essai des matériaux de construction et des machines au Musée technologique de Vienne.

Ces deux Instituts ont reconnu la grande consistance et résistance du verre avec treillis contre la pression, les chocs et les effets de la chaleur; leur jugement a été absolument favorable. La résistance de ce verre a été estimée à 25 kg. 5 par centimètre carré.

Sa consistance est de 255 kg. 12 par centimètre carré en considérant la superficie transversale.

**Résultats d'une fracture.** — Tandis que les plaques de verre ordinaire se rompirent à plusieurs reprises en conséquence d'une pression subite, celle-ci n'eut d'autre effet sur le verre avec treillis que de produire une fente et une légère courbe du grillage métallique, tout en retenant parfaitement les morceaux de verre.

En faisant l'essai de plaques mesurant 250 × 100 millimètres, d'une épaisseur de 15<sup>mm</sup>5, il en résulta une résistance de 217 kilogrammes au milieu de la plaque.

Les fentes produites par les changements rapides de température ne laissent pas passer l'humidité. Celle-ci n'atteint que rarement le treillis métallique et une oxydation partielle de ce dernier n'influe pas sur la résistance du verre.

**Influence des changements de température.** —

En chauffant soigneusement une plaque jusqu'à 400 degrés centigrades, on constata que les bords étaient en partie fondus et que la chaleur avait produit plusieurs fentes; mais, après avoir refroidi cette même plaque, elle put encore supporter au milieu un poids de 100 kg. 03. Une autre, chauffée jusqu'à 200 degrés, ne sortit du four qu'avec deux fentes insignifiantes aux bords et put encore supporter une charge de 136 kg. 84.

Il résulte des attestations de plusieurs personnes compétentes qu'en cas d'incendie le verre avec treillis ne laisse passer ni les

flammes ni l'eau projetée par les pompes et qu'il s'oppose donc à la propagation du feu.

Les diverses qualités que nous venons d'énumérer en font un produit aussi pratique qu'économique, dont l'emploi se propage de jour en jour dans la construction moderne.

## NÉCROLOGIE

### M. J. B. ROUCHON

Une foule énorme et émue accompagnait le 5 courant le cortège funèbre de J.-B. Rouchon, attestant l'unanime sympathie dont il jouissait dans la ville; car le nombre d'assistants, qu'il nous a rarement été donné de voir aussi considérable, témoignait de l'estime où il était tenu, non seulement par ses confrères, mais par tous ceux qui s'étaient trouvés en relations avec lui. C'est que J.-B. Rouchon avait su conquérir dans l'entreprise lyonnaise une situation très importante, et cette situation, il la devait toute à son esprit d'initiative, à son intelligence et à son sens pratique des affaires, à son incorruptible probité. Son caractère pacifique, l'intérêt qu'il portait aux classes laborieuses, l'urbanité qu'il apportait dans la discussion le firent choisir en 1890 par la corporation de la pierre pour les fonctions délicates de conseiller prud'homme; en 1896, à l'expiration de son mandat, il fut réélu pour une même période de 6 ans; il remplissait ces fonctions avec un dévouement, une assiduité que ne vint jamais entamer le souci même de ses affaires personnelles. Sa plus constante préoccupation paraissait être et fut en effet de se créer autant d'amis qu'il se créait de connaissances dans le cercle de travailleurs où ses fonctions l'appelaient à se mouvoir.

Depuis longtemps, membre du Conseil d'administration de la Chambre syndicale des entrepreneurs de bâtiment, il a rendu à cette association d'immenses services; aussi ses confrères l'éluèrent-ils président en 1896 et lui continuèrent-ils son mandat en 1897 et 1898. Il était président d'honneur depuis le commencement de cette année. Il était très écouté dans tout le monde du bâtiment où étaient très appréciés ses avis inspirés par l'expérience professionnelle et le bon sens. Les nombreux titres à l'amitié de tous ses collègues sauveront sa mémoire de l'oubli et son souvenir sera précieusement conservé par la Chambre syndicale des entrepreneurs dont M. J. Fessetaud, vice-président, a traduit d'une façon émue les sentiments sur sa tombe à Saint-Genis-Laval.

J.-B. Rouchon possédait une villa dans cette localité où il était universellement estimé et dont il était conseiller municipal. C'est au cimetière de cette commune qu'il a été inhumé.

#### DISCOURS DE M. J. FESSETAUD

C'est avec un sentiment de tristesse mêlée d'une presque invincible incrédulité que nous apprenions, dans la journée de mercredi, la mort foudroyante de J.-B. Rouchon. Aucun de nous ne pouvait croire à l'authenticité de l'événement qui nous réunit aujourd'hui autour de cette tombe si prématurément ouverte.

Cinquante-sept ans! Telle est pourtant l'étroite limite qu'avait assignée la Destinée à l'existence de ce vaillant qui fut en même temps le meilleur des époux et le père le plus tendre.

Élevé à l'école du devoir, il fut aussi un modèle de piété filiale et, quand il nous faisait part — il y a quelques semaines — de la mort de son digne père, nous ne séparâmes pas de cette triste annonce le souvenir de la généreuse affection dont il avait toujours entouré ce vénérable vieillard.

Vous rappellerai-je, Messieurs, ce qu'il fut avec nous, ses collègues, ses compagnons de lutte dans l'arène du travail? Il n'en est pas besoin, n'est-ce pas? C'est le tribut de notre amitié que lui payait le Conseil d'administration de la Chambre syndicale des entrepreneurs en lui conférant les fonctions de président pendant trois années successives et le titre de président d'honneur à l'expiration de son mandat.

Ainsi se trouvait réalisée, Messieurs, — avec notre désir de rendre un juste hommage aux qualités maîtresses du cher défunt, — la seule ambition qu'ait jamais conçue cet homme de bien, celle de se savoir aimé dans la sphère où se déployaient les ressources de son bon cœur, de sa verve intarissable et de sa supérieure intelligence.

Au suprême adieu que nous adressons aujourd'hui à notre ami commun se joindra l'expression de nos respectueuses sympathies pour la famille éplorée qui vient d'être privée de son chef, et en particulier pour le jeune fils dont la poignante douleur vient encore ajouter à l'amertume de nos pensées... J.-B. Rouchon, adieu!

## LE MONUMENT PIERRE DUPONT

Le monument élevé, dans le jardin des Chartreux, au poète chansonnier, Pierre Dupont, a été inauguré le 30 avril dernier.

On sait que le projet de ce monument avait été conçu par feu l'architecte Gaspard André.

Le présent numéro contient une reproduction de ce projet permettant la comparaison avec le monument exécuté.

Malheureusement, le projet de Gaspard André n'a pas été

par rapport à l'ensemble et par rapport aux figures qui l'accompagnent. C'est une faute capitale, et l'effet en est déplorable. La tête du poète manque d'expression et de pittoresque. On aurait souhaité moins de mollesse et d'abandon dans le mouvement du cou qui paraît rentrer dans les épaules.

La Muse de la Chanson, si gracieuse dans le dessin d'André, est devenue une personne assez vulgaire, d'une allure prétentieuse et qui manque de naturel. Son bras droit étendu, en un geste déclamatoire, coupe le haut du cippe d'une façon désagréable, tan-



PROJET DE MONUMENT A PIERRE DUPONT

Par GASPARD ANDRÉ

interprété avec toute la fidélité désirable, et l'on peut constater, dans le monument exécuté, divers changements qui ont fâcheusement altéré la charmante composition du maître, à tel point que son auteur lui-même ne voudrait certainement pas y reconnaître sa propre conception.

Ce sont bien cependant les mêmes dispositions générales. Tout ce qui était dans le projet se retrouve dans le monument, mais combien transformé, hélas !

Ce que l'on n'y retrouve pas toutefois, ce sont les proportions, l'unité et la parfaite harmonie de l'ensemble, c'est l'heureux groupement des figures et accessoires qui a subi de déplorables modifications, c'est, enfin, tout le charme et toute la grâce de cette ravissante conception si bien pondérée et si habilement ordonnée que l'on cherche en vain dans l'exécution.

Le cippe que surmonte la tête du poète est beaucoup trop élevé

dis que la base, en grande partie visible dans le dessin, est complètement masquée par des feuillages et une draperie bien inutile sur laquelle est assis l'enfant qui grimace dans une pose trop recherchée et pleine d'afféterie.

Quant à la chèvre, avec ses deux pattes en l'air, elle semble empruntée à un manège de « chevaux de bois » tout simplement. Elle vaut bien, à la vérité, le ridicule paquet de feuilles... de choux qu'elle se donne tant de peine à atteindre.

Enfin, il vaut mieux passer sous silence les bas-reliefs du socle qui symbolisent les principales œuvres du poète.

Je m'arrête, car je m'aperçois que j'allais critiquer, alors que j'ai seulement voulu établir une comparaison entre le projet et ce qui a été fait.

L'architecture du monument, quoique de dimensions restreintes, avait, elle aussi, une ampleur qui ne se retrouve pas dans l'exé-

cution. Les bassins et le socle ont été réduits alors que le seul cippe a pris des proportions fantastiques.

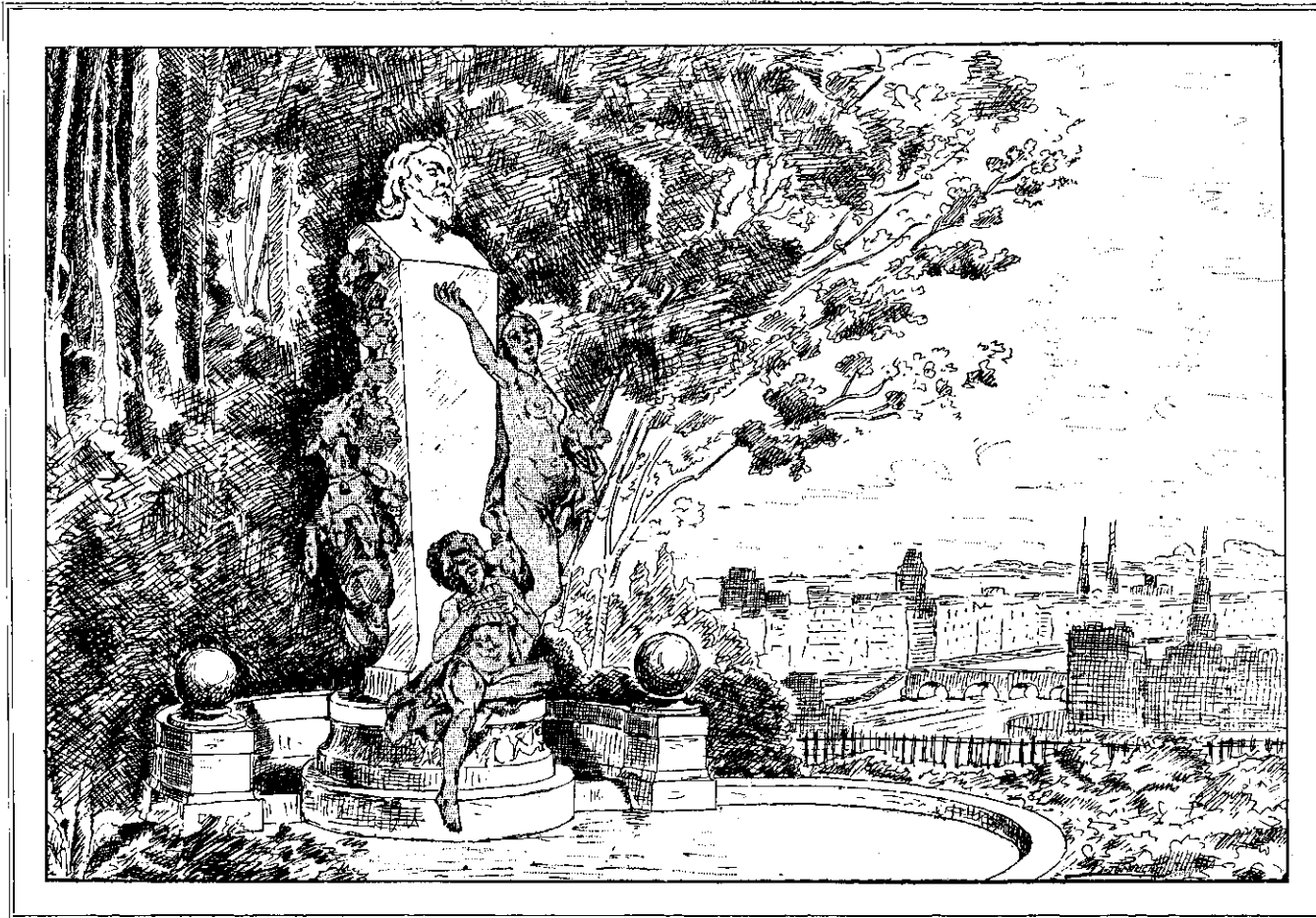
Tout le détail y est étriqué et mesquin ; les rapports des saillies ne sont pas restés proportionnés avec les hauteurs, particulièrement dans le socle circulaire qui est devenu elliptique et a pris l'élegant aspect d'un baquet renversé ou d'un moule à pâtés. La plinthe et les moulures du cippe ont été supprimées pour donner plus de stabilité à ce cippe géant dont le galbe a été, en outre, exagéré sans mesure dans le même but sans doute. Il n'est pas jusqu'aux

religieusement les moindres indications et s'en bien pénétrer afin de réaliser son projet avec la plus scrupuleuse exactitude.

Il est regrettable que cette manière de voir n'ait pas été celle de ses interprètes. Ils eussent ainsi fait acte de loyale et respectueuse collaboration et, en nous donnant une œuvre digne de celui qui l'avait conçue, ils se seraient fait honneur à eux-mêmes.

PIERRE MIDHURE.

Pour être complets, nous devons, à la judicieuse étude qui précède, ajouter les renseignements suivants :



LE MONUMENT A PIERRE DUPONT

Exécuté par M. SUCHETET

boules, placées sur les dés, trop étroits, qui terminent le petit hémicycle dont on ait cru devoir élégancifier la collerette, que l'architecte André avait indiquée trop courte aussi, probablement, dans son dessin !

Pourquoi, enfin, ne pas avoir noyé le monument dans la verdure, comme le montrait le projet ; pourquoi ce passage par derrière ? Est-ce pour lire l'inscription, qui devait être sur la face, mais qu'on a trouvé moyen de placer ailleurs ; est-ce pour que les badauds puissent contempler le postère de la Muse ?

On dira peut-être que j'ai voulu chercher la petite bête dans tout cela. Eh bien non, tel n'est pas mon but, car j'aurais voulu au contraire pouvoir louer sans réserves ; mais j'ai été péniblement surpris, avec tous les vrais admirateurs d'André, en constatant le sans-gêne avec lequel on a estropié une des plus charmantes conceptions de l'artiste éminent dont on aurait dû cependant suivre

Les souscriptions recueillies par le Caveau lyonnais, grâce à l'initiative duquel ce monument a été élevé, ont produit fr. 16.637 auxquels s'est ajoutée une subvention de 20.000 francs du Conseil municipal de Lyon. Puis le Maire nomma une Commission chargée de poursuivre l'exécution du monument et d'en fixer l'emplacement. La Commission s'arrêta au site choisi par André lui-même : c'est la seule chose du projet qu'elle ait rigoureusement respectée. Le sculpteur Suchetet avait été chargé par André d'établir une maquette du projet, quand la mort vint frapper l'architecte.

Ce commencement de collaboration suffisait-il pour autoriser toutes les transformations que la Commission a ratifiées ? Pourquoi, de plus, avoir allié le bronze au marbre, alors que le projet ne comportait que le marbre et donnait un ensemble du plus heureux effet de tonalité sous la verdure ?

Ces deux matériaux réunis atteignent ici 30.000 francs, alors que dans le monument Pléney, par exemple, où le cube de marbre est bien supérieur, la dépense n'était que de 15.000 francs. Peut-être la cause en est-elle que, si nous sommes bien informés, les marbres — buste et ronde-bosse du soubassement — ont été déballés des caisses, arrivant tout ouvrés en droite ligne d'Italie; nous nous permettrons d'en manifester notre étonnement, au point de vue français et au point de vue lyonnais; si la sculpture d'au delà des monts nous a souvent charmé dans des objets d'art demandant du fini et de la délicatesse, c'est peut-être ici à elle qu'est due l'absence de physionomie caractéristique généralement et justement reprochée au buste.

C'est donc au sculpteur et à la Commission que peuvent être attribuées les altérations au projet primitif.

Le service de l'architecture municipale a été chargé de l'édification du monument; M. Hirsch, architecte en chef, confia à l'un de ses architectes divisionnaires, M. Faure, la direction des travaux.

Ajoutons pour rendre, en terminant, à chacun ce qui lui est dû, que les bronzes ont été fondus par la maison Cruet jeune, de Paris; le soubassement est en pierre de Comblanchien; l'effet d'eau est produit par une vasque supérieure dont l'eau s'écoule en source dans la vasque inférieure; cette installation est due à la maison Pérignon, Vignet et C<sup>ie</sup>; les travaux de maçonnerie ont été exécutés par M. Leduc, entrepreneur à Lyon.

### La Grève des Menuisiers

Depuis quelque temps des pourparlers avaient lieu entre patrons et ouvriers menuisiers au sujet de modifications que ces derniers désiraient voir apporter aux conditions actuelles de leur travail; mais ces pourparlers n'étant pas arrivés assez promptement à conclusion, une réunion était convoquée, samedi 6 mai, à la Bourse du travail, où les ouvriers formulaient de la façon suivante leurs revendications que nous nous bornons à résumer :

1° *Les heures supplémentaires.* — Les ouvriers qui réclament la journée de dix heures demandent que les heures supplémentaires de la semaine, comme celles du dimanche, soient payées double.

A cela les patrons répondent que ces heures sont pour l'immense majorité faites sur la demande des ouvriers eux-mêmes. Les patrons demandent sur ce point un *referendum* qui démontrera la véracité de leur assertion.

2° *Les ouvriers de la pose.* — A certaines époques de l'année, ces ouvriers ne peuvent faire que huit heures par jour; ils demandent à en faire dix comme leurs camarades de l'atelier, ou bien que cette journée de huit heures leur soit payée le prix de la journée de dix heures.

Si les poseurs chôment un peu en hiver, déclarent les patrons, il se rattrapent largement en été où ils font des heures supplémentaires en très joli nombre. Impossible donc de consentir cette demande.

3° *La journée commencée.* — Toute journée commencée sera totalement due, demandent les ouvriers.

Nous refusons, déclarent les patrons, car nous voulons pouvoir renvoyer sur l'heure soit l'ouvrier incapable, soit l'ouvrier qui non de sang froid pourrait se blesser. Dans ce dernier cas nous encourrions une véritable responsabilité.

4° *L'augmentation des salaires.* — Les ouvriers demandent que le prix de l'heure de travail, actuellement fixé à 60 centimes soit porté à 65 centimes.

Les patrons s'opposent à cette augmentation. Les conditions économiques actuelles sont telles qu'elles interdisent toute augmentation d'un tarif voté et accepté par tous.

5° *Les déplacements.* — Il sera payé une somme de 1 franc par

jour à chaque ouvrier chargé d'un travail dans un rayon de 4 kilomètres à partir de l'atelier. Passé 4 kilomètres, le patron devra prendre à sa charge la nourriture et le logement de l'ouvrier. De plus, l'ouvrier aura droit à un voyage par mois à Lyon.

Les patrons repoussent catégoriquement ces prétentions.

6° *L'outillage.* — Les ouvriers demandent que la fourniture de l'outillage soit déclarée obligatoire pour le patron.

A cela les patrons objectent que la réclamation est sans but, parce que tous les bons ouvriers préfèrent avoir leurs outils personnels.

Les grévistes ont tenu des réunions tous les jours, et tout s'y est passé avec le plus grand calme. Ils ont eu avec les patrons une entrevue qui n'a pas amené encore les résultats désirés.

Hier, 15 mai, l'assemblée patronale a voté par appel nominal, à l'unanimité des 139 membres présents, l'ordre du jour suivant :

Les maîtres menuisiers de la ville de Lyon et de la banlieue, réunis en Assemblée générale pour examiner les nouvelles réclamations formulées par MM. les ouvriers, déclarent, après examen, ne pouvoir en accepter aucune.

Ils invitent la corporation tout entière des ouvriers menuisiers à leur présenter de nouvelles conditions basées sur la plus impartiale légalité afin que chaque ouvrier puisse être payé à sa véritable valeur et suivant ses aptitudes professionnelles — et qui permettent également aux ouvriers qui le désiraient de traiter avec leurs patrons comme ils l'endraient.

Les patrons croient se faire ainsi l'écho de nombreuses demandes d'ouvriers qui désirent être libres de travailler sans être opprimés par la Chambre syndicale ouvrière qui ne compte actuellement dans ses rangs que l'infime minorité des ouvriers et qui, par conséquent, n'a pas qualité pour imposer à la majorité sa manière de voir et d'agir.

Les patrons espèrent qu'en s'adressant à la corporation tout entière ils arriveront à provoquer l'organisation rationnelle de la profession en dehors de toute influence étrangère et préviendront ainsi des conflits préjudiciables à tous.

## CONCOURS

### LYON

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHITECTURE

Le concours d'émulation entre les jeunes architectes français a pour sujet un monument pour les expositions des Beaux-Arts. L'emplacement choisi est supposé place Bellecour, à l'angle de la rue projetée entre cette place et les Célestins.

On peut se procurer le programme au secrétariat de l'Ecole des Beaux-Arts, ou chez les secrétaires, MM. F. Roux, 17, rue de Bonnel, et Xavier Thoubillon, 119, rue Pierre-Corneille. Nous publierons ce programme dans notre prochain numéro.

MONUMENT BLANDAN

La municipalité avait mis au concours le projet du monument à élever au sergent Blandan.

Cinq maquettes ont été modelées à ce sujet par divers sculpteurs.

La Commission, chargée de statuer sur les projets exposés, vient de se réunir à l'Hôtel de Ville, salle des mosaïques. Elle a décidé d'attribuer le numéro 1, au projet M. Lamothe, artiste lyonnais.

M. Lamothe va donc commencer incessamment l'exécution du monument Blandan.

### PRIX DE ROME

Deux de nos compatriotes, sortant de l'Ecole des Beaux-Arts de Lyon, anciens élèves de M. Dufraine, viennent d'être admis en loge pour le concours du grand prix de Rome, section de sculpture: M. Muscat et M. André Vermare, dont nous avons maintes fois constaté les succès et cité les œuvres, entre autres en dernier lieu le *Giotto enfant*, marbre si admiré à notre dernier Salon pour sa franchise d'attitude, son modelé et son expression.

## TRAVAUX EN COURS D'EXÉCUTION

SITUATION ET NATURE DE L'IMMEUBLE PROPRIÉTAIRES	ARCHITECTES	ENTREPRENEURS
<b>II<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT</b>		
<i>Rue de l'Hôtel-de-Ville, 41.</i> Installation de la Banque privée.	M. Giroud, rue du Peyrat, 12.	Menuiserie, MM. veuve Darfeuille et Hatton, quai Fulchiron, 37; serrurerie, M. Brizon, rue de Sèze, 118; plâtrerie-peinture, M. Labasse, avenue de Saxe, 84.
<i>Quai Perrache, 20.</i> Maison. M. Rivoire.	M. Laureçon, 10, cours Gambetta.	Maçonnerie, M. Pierre Thomas, rue Chaponnay, 9. — 1 <sup>er</sup> étage.
<i>Cours Charlemagne.</i> Exhaussement d'une maison.	M. Pras, rue de Vendôme, 80.	Maçonnerie, MM. Nauche frères, rue Rachais, 14. — Intérieur.
<b>III<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT</b>		
<i>Rue Molière, 158.</i> Maison de rapport. M. Orliange.	M. Laureçon, 10, cours Gambetta.	Maçonnerie, M. Orliange, rue Villeroi, 23. — 1 <sup>er</sup> étage.
<i>Quai Claude-Bernard, 28.</i> Maison. M. Chaize.	M. Porte, rue Paul-Chenavard, 27.	Maçonnerie, M. Chaize, rue Franklin, 7; charpente, MM. Bogey frères, rue Rabelais, 98; pierre de Villebois, M. Gat, à Montalieu (Isère); pierre blanche, M. Pomparat, rue Montgolfier, 43. — Intérieur.
<i>Rue de la Lône,</i> angle rue Raulin. M. Peix.	M. Porte, rue Paul-Chenavard, 27.	Maçonnerie, M. Peix, avenue de Saxe, 284; serrurerie, M. Arnaud, rue Vendôme; pierre de Villebois, M. Derriaz, à Montalieu; charpente, M. Janin, rue de Marseille. — 1 <sup>er</sup> étage.
<i>Route de Vienne, 114.</i> M. Ganion, propr. Mais. d'habitation et dépendances.	M. L. Cumin, r. de Vénissieux, 51.	Maçonnerie, M. Taraquois, avenue des Ponts, 255; charpente, M. Alleman, route de Vienne, 156; menuiserie, M. Boisdevesy, route de Vienne, 112; plâtrerie et peinture, M. Jordy, route de Vienne, 63; zinguerie, MM. Conseil et Chopinaud, route de Vienne, 182. — Intérieur.
<i>Chemin des Limites.</i> Villa. M. R., propriétaire.	M. L. Cumin, r. de Vénissieux, 51.	Maçonnerie, M. Jouhet, au Moulin-à-Vent. — Fondations.
<i>Chemin des Culattes.</i> Maison de rap. M. M. Grand.	M. Bernard, route de Vienne, 74.	Maçonnerie, M. Pérol, route de Vienne, 158; charpente et menuiserie, M. Boccard, chemin des Balançoires; plâtrerie-peinture, M. Vyc, route de Vienne, 167. — Rez-de-chaussée.
<i>Route de Vienne, 88.</i> Restauration d'une maison. M. Revel.	M. Bernard, route de Vienne, 74.	Maçonnerie, M. Boisdevésy, route de Vienne, 67, et M. Petit, route de Vienne, 192; menuiserie, M. Boisdevésy, route de Vienne, 110, et M. Blachon, chemin de Vénissieux; plâtrerie-peinture, M. Jordy, route de Vienne, 65; serrurerie, MM. Caillet et Archer, route de Vienne, 76, et M. Mouchiroud, route de Vienne, 180. — Intérieur et façades.
<i>Chem. de la Croix-Barret.</i> Mais de rap. M <sup>re</sup> Thomas.	M. Bernard, route de Vienne, 74.	Maçonnerie, M. Pérol, route de Vienne, 158; charpente et menuiserie, M. Blachon, route de Vénissieux; plâtrerie-peinture, M. Jordy, route de Vienne, 65. — Rez-de-chaussée.
<i>Rues de Vendôme, des Passants et Villeroy.</i> M. Gay.	M. Boistard, rue Servient, 5.	Maçonnerie, M. F. Gay, rue de l'Abondance, 25. — 4 <sup>e</sup> étage.
<i>Rue Saint-Jérôme.</i> Maison de rapport. M. Laurent.	MM. Comte et Lambert, 1, c. Gambetta.	Maçonnerie, M. Bouchet, rue Sébastien Gryphe, 147; serrurerie, V. Bernard, rue du Pensiounat, 6; pierre blanche, M. Burct, rue Chevreul; pierre dure, M. Vendret, à Porcieu-Ambagnieu (1 <sup>ère</sup> ); charpente, M. Eugène Comte, rue Bêchevelin, 97; menuiserie, M. Guillermez, rue Tronchet, 107; peinture-plâtrerie, M. Valois; ferblanterie, M. Martinon, rue du Bon-Pasteur, 41; vitrerie, M. Chauliac, rue de la Vigilance, 4; fermetures métalliques, M. Gilardi, rue Bellecombe, 11. — Intérieur.
<i>Avenue de Saxe, r. Dunois, rue Pierre-Corneille et rue Servient.</i>	M. Giroud, rue du Peyrat, 12.	Maçonnerie, MM. Taton frères, cours Gambetta, 60; charpente, M. Chapel, chemin de Bellecombe, 95; serrurerie, M. Brizon, rue de Sèze, 118; plâtrerie, M. Thibaud, rue Sainte-Hélène, 19; menuiserie, M. Hatton, quai Fulchiron, 37. — 5 <sup>e</sup> étage.
<i>Route de Vénissieux.</i> — Maison de rap. M. Massot.	M. L. Cumin, r. de Vénissieux, 51.	Maçonnerie, M. Jouhet, au Moulin-à-Vent; menuiserie et charpente, M. Blachon, route de Vénissieux 73; plâtrerie, M. Fougère, route de Vénissieux, 77; serrurerie, M. Archer, route de Vienne, 76; zinguerie, M. Marron, route de Grenoble, 69; marbrerie, MM. Mottet et Durix, quai des Brotteaux, 11. — 1 <sup>er</sup> étage.
<i>Route de Vénissieux, 72.</i> Mais. de rap. M. Jouhet.	M. L. Cumin, r. de Vénissieux, 51.	Mêmes entrepreneurs. — Rez-de-chaussée.
<i>Route de Vénissieux, 70.</i> Villa. M. Fougère.	M. L. Cumin, r. de Vénissieux, 51.	Maçonnerie, M. Jouhet, au Moulin-à-Vent; charpente, M. Pons, route de Genas. — Rez-de-chaussée.
<i>Avenue des Ponts, 269.</i> Maison de rapport. M. Taraquois.	M. Louis Cumin, route de Vénissieux, 51.	Maçonnerie, M. Jouhet, au Moulin-à-Vent; charpente, M. Pons, route de Genas; menuiserie, M. Blachon, route de Vénissieux, 74; serrurerie, M. Archer-Caillet, route de Vienne, 76; zinguerie, M. Marron, route de Grenoble, 69; plâtrerie-peinture, M. Fougère, route de Vienne, 161.
<i>Avenue des Ponts, 255.</i> Maison de rapport. M. X.	M. Martinon, 119, rue de Sèze.	Maçonnerie, M. Taraquois, avenue des Ponts, 255; charpente, M. Guilliard, rue Bancel, 29, Lyon; plâtrerie, MM. Magne et Bachelieri. — Rez-de-chaussée.
<i>Rue Garibaldi,</i> angle rue du Château. Maisons. M. Blaise et consorts Perreau.	M. Clermont, rue Neuve, 17.	Maçonnerie, M. Audoul, rue Mercière, 40; charpente, M. Paret, rue Sébastopol, 72; serrurerie, M. Chuzel, rue Alexandre-Boutin. — Rez-de-chaussée.
<i>Rue Cavenne et rue des Trois-Pierres.</i>	M. Clermont, 17, rue Neuve.	Maçonnerie, M. Fessetaud, rue Vauban, 81; pierre de Villebois, Société des carrières de Villebois, rue de la Bourse, 6; pierre de Saint-Cyr, M. Morateur, à Saint-Fortunat; pierre de Couzon, M. Archez, à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or; serrurerie, M. Paccard, place Bellecour, 21; charpente, MM. Grépat et Vadot; plâtrerie-peinture, MM. Lesselier, Jaciomini et Delponte. — Intérieur.
<i>Cours Gambetta, 85.</i> Maison. M. Bolland.	M. Blein, cours de la Liberté, 74.	Terrassements, M. Soly, cours Gambetta, 130; maçonnerie, M. Malterre, rue Dubois, 44; pierre de Saint-Cyr, MM. Delaye et Morateur; pierre de Villebois, Société de Villebois; charpente, M. Bonnaud, avenue de Saxe, 312. — 2 <sup>e</sup> étage.
<i>Cours Gambetta, 87.</i> Maison. M. René.	M. Blein, cours de la Liberté, 74.	Terrassements et maçonnerie, M. Taton, cours Gambetta, 60; pierre de Villebois, Société la Fourmi, M. Doublier, directeur; pierre de Saint-Cyr, M. Renardou; serrurerie, MM. Martin et Masson, rue de Marseille, 6; charpente, M. Vadot, rue Garibaldi, 268; peinture et plâtrerie, M. Bavoza, c. Lafayette, 94. — Intérieur.
<i>Cours Gambetta, 89.</i> Maison. MM. Martin.	M. Blein, cours de la Liberté, 74.	Maçonnerie, MM. Martin frères, rue Sainte-Jeanne, 1; charpente et menuiserie, M. Joly, rue des Trois-Rois, 10; serrurerie, M. Decourt, rue Masséna, 92; plâtrerie, M. Cesquino, grande rue de Monplaisir, 78; planchers en fer-béton, système Matray.
<i>Cours Gambetta, 91.</i> Maison. M. Auguste Lumière.	M. Blein, cours de la Liberté, 74.	Maçonnerie, MM. Martin frères, rue Sainte-Jeanne, 1; menuiserie, M. Joly, rue des Trois-Rois, 10; plâtrerie, M. Cesquino, grande rue de Monplaisir, 78; planchers en fer-béton, système Matray.

SITUATION ET NATURE DE L'IMMEUBLE PROPRIÉTAIRES	ARCHITECTES	ENTREPRENEURS
<i>Rue Rachais.</i> Maison. M. Joly.	M. Blein, cours de la Liberté, 74.	Maçonnerie, MM. Martin frères, rue Sainte-Jeanne, 1; serrurerie, M. Decourt, rue Masséna, 92; plâtrerie-peinture, M. Cesquino, grande rue de Monplaisir, 78; planchers en fer-béton, système Matray.
<i>Rue Rachais.</i> Maison. M. Cesquino.	M. Blein, cours de la Liberté, 74.	Maçonnerie, MM. Martin frères, rue Sainte-Jeanne, 1; serrurerie, M. Decourt, rue Masséna, 92; menuiserie, M. Joly, rue des Trois-Rois, 10; planchers en fer-béton, système Matray.
<i>Cours Gambetta</i> , angle rue du Château. Maison de 5 étages. M. de Leusse.	M. Collet, cours Gambetta, 23.	Entrepreneur général, M. Gouyon, cours de la Liberté, 33. — <i>Terrassements.</i>
<i>Rue du Château</i> , 28. Ateliers industriels. MM. Vielle frères.	M. Laureçon, 10, cours Gambetta.	Maçonnerie, MM. Nauche frères, cours Gambetta, 53. — <i>Rez-de-chaussée.</i>
<i>Rue du Château.</i> Maison de rapport. M. Jamot.	M. Giroud, rue du Peyrat, 12.	Maçonnerie, M. P. Rouchon, rue Servient, 6. — <i>Rez-de-chaussée.</i>
<i>Rue du Château</i> , angle rue de la Buire. Maison de rapport. M. A. Lumière.	M. Giroud, rue du Peyrat, 12	Maçonnerie, M. P. Rouchon, rue Servient, 6. — <i>Rez-de-chaussée.</i>
<i>Rue de la Buire</i> , angle rue de l'Abondance. Maison de rapport. M. Rouchon.	M. Giroud, r. du Peyrat, 12.	Maçonnerie, M. P. Rouchon, rue Servient, 6. — <i>Rez-de-chaussée</i>
<i>Rue de la Buire.</i> Mais. de rap. M. Thibaud.	M. Giroud, rue du Peyrat, 12.	Maçonnerie, M. P. Rouchon, rue Servient, 6. — <i>Rez-de-chaussée.</i>
<i>Rue de la Buire.</i> Mais. de rap. M. Hatton.	M. Giroud, rue du Peyrat, 12.	Maçonnerie, M. P. Rouchon, rue Servient, 6. — <i>Rez-de-chaussée.</i>
<i>Rue de l'Abondance.</i> Mais. de rap. M. E. Brizon.	M. Giroud, rue du Peyrat, 12.	Maçonnerie, M. P. Rouchon, rue Servient, 6. — <i>Rez-de-chaussée.</i>
<i>Rue de la Buire.</i> Mais. de rapport.	M. T. Blein, cours de la Liberté, 74	Maçonnerie, M. Foraz, quai Saint-Antoine, 32. — <i>Rez-de-chaussée.</i>
<i>Rue Sébastien-Gryphe</i> , 65. Entrep. et bur. M. Peyret.	M. Curny, 64, rue de l'Hôtel-de-Ville.	Maçonnerie, M. Orliange, rue Villeroy, 30. — <i>Rez-de-chaussée.</i>
<i>Route de Grenoble</i> , angle chemin Villion. Villa. M. Auguste Lumière.	M. Blein, cours de la Liberté, 74.	Maçonnerie, M. Baudin, rue Sully, 52; serrurerie, M. Gabarre; charpente, MM. Lafosse, avenue des Ponts, 149; zinguerie, M. Marron, à Monplaisir; chauffage à vapeur, M. Leau, cours Lafayette, 68; plâtrerie-peinture, M. Cesquino, à Monplaisir. — <i>Intérieur.</i>
<i>Route de Grenoble</i> , 186. Maison de rapport. Prop., M. Courjux.	M. Bernard, route de Vienne, 74.	Maçonnerie et ciments, MM. Masson et Tardieu, place du Pont, 13; charpente, MM. Michard, grande rue de Monplaisir, 58; menuiserie, M. Ménié, cours Gambetta, 212, et M. Frelupt, à Monplaisir; plâtrerie-peinture, MM. Bosonotto et Bertola, grande rue de Monplaisir, 101, et MM. Charles et Joanny Cesquino, grande rue de Monplaisir, 80; serrurerie, M. Gruel, rue Neuve-de-Monplaisir, 2; ferblanterie, M. Truchet, grande rue de Monplaisir, 92; pierre de taille, M. Percherancier, rue de Marseille, 42. — <i>1<sup>er</sup> étage.</i>
<i>Route de Grenoble.</i> Maison M. Poulet.	M. Fanton, 101, rue Duguesclin.	Maçonnerie, M. Leblanc, cours Henri, 74; charpente, M. Grépat, rue d'Alsace, 75, Villeurbanne; serrurerie, M. Brizon, rue de Sèze, 118. — <i>Terrassements.</i>
<i>Rue Dunoir</i> , 86. Maison. M. Legros.	M. Pras, rue Vendôme, 80.	Entrepreneur général, M. Legros; marbrerie, MM. Mottet et Durix, quai des Brotteaux, 11. — <i>Intérieur.</i>
<i>Rue Moncey</i> , 87. Maison. M <sup>me</sup> veuve Job.	M. Pras, rue Vendôme, 80.	Maçonnerie, M. Pichon jeune, rue Amédée-Bonnet, 7; charpente, M. Chapel, chemin de Bellecombe, 95; serrurerie, M. Dupont, rue Bossuet, 80. — <i>Intérieur.</i>
<i>Rue de Béarn</i> , 24. Maison. M <sup>me</sup> Demourgues.	M. Boistard, 5, rue Servient, 5.	Maçonnerie, MM. Rouchon et Desseauve frères, rue Boileau, 142; charpente, M. Ortoland, chemin de Bellecombe, 71; serrurerie, M. Martin, rue Duguesclin, 269.
<i>Rue Sébastopol</i> , 6. Maison à loyers.	M. Pras, rue de Vendôme, 80.	Maçonnerie, M. Chatoux, place Saint-Pothin, 3; charpente, M. Ortoland, chemin de Bellecombe, 71; menuiserie, MM. Pansu, rue des Asperges, 21; plâtrerie, M. Legros, rue Duguesclin, 255.
<i>Chemin des Pins.</i> Villa. MM. Comte et Lambert.	MM. Comte et Lambert, 1, c. Gambetta.	Maçonnerie et terrassements, M. Peyratoux, avenue de Saxe, 228. — <i>Fondations.</i>
<i>Chemin du Pré-Gaudry.</i> Agrandissem. de l'usine de la Société des câbles électriques.	M. Bernard, route de Vienne, 74.	Maçonnerie et fumisterie, M. Tarade, rue de Marseille, 69; charpente, MM. Maire et Cloud, cours Lafayette, 241; menuiserie, M. Boisdevésy, route de Vienne, 110; serrurerie, M. Paire, grande rue de la Guillotière, 13 bis; vitrerie, M. Berticat-Chipier, rue Basse-du-Port-au-Bois, 11; ferblanterie, MM. Délogé frères, rue de Fleurieu. — <i>Travaux intérieurs.</i>
<i>Rue Chevreul</i> , 53. Maison. M. Vellisson.	M. Laureçon, 10, cours Gambetta	Maçonnerie, M. Gouyon, cours de la Liberté, 33. — <i>Rez-de-chaussée.</i>
<i>Rue de la Méditerranée.</i> Maison. MM. Jamot, Battistolo, Durand.	M. Fanton, 101, rue Duguesclin.	Maçonnerie, M. Durand, rue Corne-de-Cerf, 112; serrurerie, M. Brizon, rue de Sèze, 118; charpente, M. Comte, rue Béchevelin, 97; plâtrerie-peinture, M. Battistolo, rue Saint-Joseph, 21; menuiserie, M. Grimonet, rue Ney, 74; ciments, M. Jamot, rue de la Part-Dieu, 84. — <i>Terrassements.</i>
<i>Rue Raulin.</i> Maison, MM. Durand, Comte, Brizon.	M. Fanton, 101, rue Duguesclin.	Mêmes entrepreneurs. — <i>Terrassements.</i>
<i>Rue de Marseille</i> , 49-51. Maison. MM. Chevrot et Deleuze.	M. Fanton, 101, rue Duguesclin.	Mêmes entrepreneurs. — <i>Terrassements.</i>
<i>Chemin de Baraban.</i> Maison de rap. M. Thomas.	M. Bernard, route de Vienne, 74.	Entrepreneur général, M. Gaillard, rue Paul-Bert, 279. — <i>Fondations.</i>
<i>Cours de Villeurbanne.</i> Maison. M. Guillerme.	M. Bernard, route de Vienne, 74.	Entrepreneur général, M. Mayen, rue Baul-Bert, 214 bis.
<i>Route de Genas</i> , 231. Maison. M. Chambefort.	M. Curieux, r. de la République, 39.	Entrepreneur général, M. Jaudon, rue Vendôme, 36. — <i>Fondations.</i>
<i>Chemin des Balançoires.</i> Rép. maison. M. Dechamp.	M. Blein, cours de la Liberté, 74.	Maçonnerie, M. Montpeyroux, rue des Maisons-Neuves, 15.

SITUATION ET NATURE DE L'IMMEUBLE PROPRIÉTAIRES	ARCHITECTES	ENTREPRENEURS
<b>V<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT</b>		
Quai Jayr et rue de la Pyramide. Maison. M. Perrier-Seguin.	M. Boistard, rue Servient, 5.	Terrassements, M. Joly, cours Gambetta, 130; maçonnerie, M. Tarnaud, rue de la Claire, 19; charpente, M. Mollo; pierre dure, MM. Vinard et Challier, de Trept; pierre blanche, MM. Motte et Portalis, rue de Créqui, 181; serrurerie, M. Gauthier, rue Jean-de-Tourmes, 13.
Rue de Saint-Cyr, 41. Maison. M. Gaillard.	M. Laureçon, 10, cours Gambetta.	Maçonnerie, M. Ailloud jeune, rue Saint-Pierre-de-Vaise, 53. — 3 <sup>e</sup> étage.
Chemin de St-Irénée à Ste-Foy, 5. Villa. M. Basset.	M. Blein, cours de la Liberté, 74.	Maçonnerie, M. Clément, place de Trion, 3; menuiserie et charpente, MM. Dubois et Bonvallet; serrurerie, M. Pizetta, rue de Penthievre, 9; plâtrerie, M. Berthier, quai de la Guillotière, 22.
<b>VI<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT</b>		
Rue Tête-d'Or, 51 53. Maison. MM. F. Sautour et Pansu frères.	M. Court, 6, rue de la Barre.	Maçonnerie, M. Sautour; taille de pierre dure, M. Saint-Point, à Trept; charpente, M. Mally, chemin de Bellecombe, 100, et M. Paret, chemin de Sébastopol, 72; carrelages, MM. Souchon et Gorini, quai des Brotteaux, 3; marbrerie, MM. Mottet et Durix, quai des Brotteaux, 11; plâtrerie-peinture, M. Machetti, rue Sébastien-Gryphe, 59. — Intérieur.
Rue Tête-d'Or, 111. Exhaussement. M. Hess.	M. Pras, rue Vendôme, 80.	Maçonnerie, M. Pichon, rue de Sèze, 123; charpente, M. Tourret, chemin de Bellecombe, 110.
Avenue du Parc et rue Vendôme. Hôtel. M. X.	M. Fanton, rue Duguesclin, 101.	Maçonnerie, M. Pétavit, rue Pierre-Corneille, 48; serrurerie, M. Brizon, rue de Sèze, 118. — 2 <sup>e</sup> étage.
Rue Vauban. Maison. M. Chapeaux	M. Vernon, avenue de Saxe, 120.	Maçonnerie, M. Pétavit, rue Boileau, 124 bis; charpente, M. Jacquignon, cours de Villeurbanne, 153; peinture-plâtrerie; M. Chapeaux, rue Malesherbes, 12; serrurerie, M. Brunard, grande rue de la Guillotière, 26; carrelages, MM. Souchon et Gorini, quai des Brotteaux, 3. — Intérieur
Avenue de Saxe et rue Vauban. Maison. M. Grange.	M. Vernon, avenue de Saxe, 120.	Maçonnerie, MM. Grange père et fils, rue Laurencin, 1; charpente, M. Jacquignon; peinture plâtrerie, M. Chapeaux; serrurerie, M. Brunard. — Intérieur.
Avenue de Saxe. Maison. M. Buzzini.	M. Vernon, avenue de Saxe, 120.	Maçonnerie, M. Duchez, rue de Bonnel, 20; charpente, M. Jacquignon; serrurerie, M. Brunard. — Intérieur.
Avenue de Saxe et rue Fénelon. Maison. M. Vernon.	M. Vernon, avenue de Saxe, 120.	Maçonnerie, MM. Grange père et fils; charpente, M. Jacquignon; serrurerie, M. Brunard; plâtrerie, M. Chapeaux, rue Malesherbes, 12. — Intérieur.
Rue Fénelon. Maison. M. Chavannes.	M. Vernon, avenue de Saxe, 120.	Maçonnerie, MM. Grange père et fils; charpente, M. Jacquignon; serrurerie, M. Brunard; plâtrerie, M. Chapeaux, rue Melesherbes, 12. — Intérieur.
Rue Fénelon. Maison. M. Jacquignon.	M. Vernon, avenue de Saxe, 120.	Mêmes entrepreneurs. — Intérieur.
Rues P.-Corneille et Vauban. M. Rovagnet. Maison.	M. Vernon, avenue de Saxe, 120.	Mêmes entrepreneurs. — Intérieur.
Rues P.-Corneille et Fénelon. Maison. M. Thévenet.	M. Vernon, avenue de Saxe, 120.	Maçonnerie, M. Boucaret, rue Stella, 3; charpente, M. Solviche; serrurerie, M. Neyret; menuiserie, M. Thévenet. — Intérieur
Rue Pierre-Corneille. Maison.	M. Vernon, avenue de Saxe, 120.	Maçonnerie, MM. Grange père et fils, rue Laurencin, 1; charpente, M. Jacquignon, 153, cours de Villeurbanne; menuis., M. Delangle, rue Montgolfier, 46; serrur., M. Brunard, grande rue de la Guillotière, 26. — Intérieur.
Cours Lafayette, 173. Maison. M. Achard.	M. Pras, rue Vendôme, 80.	Maçonnerie, M. Sautour fils, rue Vendôme, 124. — Terrassements.
Cours Lafayette, 249. Maison de rapport.	MM. Alex et Boucher, rue Jean-de-Tourmes, 8.	Maçonnerie, M. Rouchon; charpente, M. Doublier, cours Lafayette, 249. — Intérieur.
Rue Neuve-Saint-Michel. M. Peyratoux.	MM. Comte et Lambert, 1, c. Gambetta.	Maçonnerie, M. P. yratoux, avenue de Saxe, 228; charpente, M. Mally, chemin de Bellecombe, 100; serrurerie, M. Vital, rue de la Poulallerie, 13; menuiserie, M. Avon, passage Duguesclin, 13; plâtrerie, M. Pitiot, cours Lafayette prolongé, 4; ferblanterie, M. David, rue Garibaldi, 50; vitrerie, M. Berticat-Chipier, rue Basse-du-Port-au-Bois, 11. — Intérieur.
Rue Duguesclin, 115-117. Usine. M. Volland.	M. Delorme, avenue de Saxe, 137.	Maçonnerie, M. Geneste, cours du Midi, 9. — Couverture.
Rues Sully et du Musée. Maison et atelier. M. Louis Grobon père.	M. Porte, rue Paul-Chenavard, 27.	Maçonnerie, MM. Gay et Bagnard, rue des Marronniers, 4; charpente, M. Débat, rue Bellecombe, 71; menuiserie, M. Marchal, rue Croix-Jordan, 12; plâtrerie-peinture, M. Catinaud, rue de Sèze, 25. — Intérieur.
Rue Tronchet, 35-37. Maison. M. Pétavit.	M. Fanton, 101, rue Duguesclin.	Terrassements, M. Soly, cours Gambetta, 130; maçonnerie, M. Pétavit, rue Boileau, 124 bis; menuiserie M. Pardon, rue Montgolfier, 19; serrurerie, M. Brizon, rue de Sèze, 118; plâtrerie-peinture, M. Chapeaux, rue Malesherbes, 12. — Intérieur.
Boulevard du Nord. Instal. dans l'ancien Musée Guimet d'une piste de patinage sur vraie glace. Société frigorifique de Lyon.	M. Blein, cours de la Liberté, 74.	Terrassements, M. Foraz, quai Saint-Antoine, 32.
<b>HORS LYON</b>		
La Mulatière, q. d. Etroits. Rec. maison. M. Cousteix.	MM. Comte et Lambert, 1, c. Gambetta.	Maçonnerie, M. Bouchet, rue Sébastien-Gryphe, 147; charpente, M. Jacquelin, route de Crémieu, 88; menuiserie, M. Fournand, rue Charles-Lyonnet, 103; serrurerie, M. Devier, rue Dumoulin, 34. — Démolitions.
Villeurbanne, aven. Thiers. Maison. M. Chuzel.	M. Court, rue de la Barre, 6.	M. Chuzel, entrepreneur général; menuiserie, M. Neyton, rue Bossuet, 70 bis. — Intérieur.
Villeurbanne, rue d'Alsace, angle rue de la Viabert. Maison. M. Costorier.	M. Duret, boul. des Brotteaux, 46.	Maçonnerie, M. Lebraud, rue des Charmettes, 81. — Rez-de-chaussée.

SITUATION ET NATURE DE L'IMMEUBLE PROPRIÉTAIRES	ARCHITECTES	ENTREPRENEURS
Villeurbanne, r. N.-Dame. Maison. M. Lebraud.	M. Duret, boul des Brotteaux, 46.	Maçonnerie, M. Lebraud, rue des Charmettes, 81. — <i>Intérieur.</i>
Villeurbanne, rue d'Alsace. Maison. M. David.	M. Duret, boul. des Brotteaux, 46.	Maçonnerie, M. Peyratoux, avenue de Saxe, 228. — <i>Rez-de-chaussée.</i>
Villeurbanne, rue d'Inkermann, 58. Maison. Madame Guimet.	M. Martinon, rue de Séze, 119.	Maçonnerie, MM. Buchenaud et Annequin, rue Sully, 118; charpente, M. Tourret, rue Bellecombe, 108; serrurerie, gros fers, M. Bégon, rue Boileau, 160; quincaillerie, M. Givois, rue Mercière, 82; plâtrerie-peinture, M. Provosto, rue des Maisons-Neuves, 13. — <i>1<sup>er</sup> étage.</i>
Villeurbanne, c. Vitton prol. Mais. de rap. M. Pénélon.	M. Curny, 61, r. de l'Hôtel de-Ville.	Maçonnerie, M. Pénélon, 1, rue Cité-Delassalle; pierre de taille, M. Fercherancier, rue de Marseille, 42; charpente, MM. Bogey frères, rue Rabelais, 98; menuiserie, MM. Lombard frères, rue de Crillon, 9. — <i>Rez-de-chaussée.</i>
Villeurbanne, cours Vitton prol. Maison de rapport. MM. Lombard frères.	M. Curny, 64, r. de l'Hôtel-de-Ville.	Maçonnerie, M. Pénélon, 1, rue Cité-Delassalle; pierre de taille, M. Charrel; charpente, M. Paret; menuiserie, MM. Lombard frères, rue de Crillon, 9. — <i>Rez-de-chaussée.</i>
Villeurbanne, rue du Midi. Maison à loyers.	M. Pras, rue Vendôme, 80.	Maçonnerie, M. Jacques Pichon jeune, rue de Séze, 123; charpente, M. Grépat, rue d'Alsace, 75 (Villeurbanne); serrurerie, M. Martin, rue Duguesclin, 269; menuiserie, M. Cavart, rue du Commandant-Faurax, 19. — <i>Fondations.</i>
Villeurbanne, chemin de la Rize. Villa. M. Picot.	M. Blein, cours de la Liberté, 74.	Entrepreneurs généraux, MM. Durel et Marchand, rue Ferrandière, 16.
Villeurbanne, avenue de la Joncière. Mais. M. Bonnet.	M. Bernard, route de Vienne, 74.	<i>Fondations.</i>
Villeurbanne, 149, rue Neuve des Charpenes. Conciergerie de l'usine Kiemlé et Marcel.	M. Pras, rue Vendôme, 80.	Maçonnerie, MM. Pichon et Vialatoux, rue Neuve-des-Charpenes, 67 (Villeurbanne). — <i>Fondations.</i>
Saint-Fons, r. Carnot. Maison de rapport. M. Borel	M. Bernard, route de Vienne, 74.	Maçonnerie, M. Eynaud, chemin du Rhône; charpente, M. Despeyroux, rue Nationale; menuiserie, M. Morel, rue Carnot, et M. Goguet, impasse Carnot; serrurerie, M. Pérol, rue Nationale; plâtrerie-peinture, M. François Rolando, rue Carnot; ferblanterie, M. Borel, rue Carnot. — <i>Rez-de-chaussée.</i>
Les Trois-Renards. 2 villas. M. Paviot.	M. Roux-Spitz, 17, rue de Bonnel.	Maçonnerie, M. Seyvet et Malden, à Ecully; serrurerie, M. Fougnon, à la Demi-Lune; charpente, M. Mungnier, à la Demi-Lune. — <i>Couverture.</i>
St-Rambert-l'Île-Barbe. Maison. M. Ducraux.	MM. Bouilhères et Danthon, 16, quai de Retz.	Maçonnerie, M. Couty. — <i>Terrassements.</i>
St-Rambert-l'Île-Barbe. Maison. M. Couty.	MM. Bouilhères et Danthon.	Maçonnerie, M. Couty. — <i>Terrassements.</i>
Villevert-Neuville. Villa.	M. Pras, rue Vendôme, 80.	Maçonnerie, M. F. Salagnac, à Neuville-sur-Saône; charpente et menuiserie, M. Virey, à Neuville; serrurerie, M. Dupont, rue Bossuet, 80. — <i>2<sup>e</sup> étage.</i>
Thizy (Rhône). Restauration de Villa.	M. Porte, rue Paul-Chenavard, 27.	Maçonnerie, M. L. Richard, à Bourg-de-Thizy; pierre de taille, Société des carrières de Villebois, rue de la Bourse, 4; charpente, M. Molto, chemin des Grenouilles.
Parilly, r. Valensaut. Maison de rapport. M. Paul.	M. Bernard, route de Vienne, 74.	Maçonnerie, M. Petit, route de Vienne, 192; plâtrerie-peinture, MM. Bagniard frères, rue Passet, 7, et M. Battistolo, rue Saint-Joseph, 21; serrurerie, M. Giroudou, route d'Heyrieu, 182; ferblanterie, M. Prodier, route d'Heyrieu, 143; pierre de Saint Cyr, M. Courtois, à Saint-Didier-au-Mont-d'Or; charpente, M. Michard, route de Grenoble. — <i>1<sup>er</sup> étage.</i>
Sainte-Foy les-Lyon, villa. M. Bougniard.	M. Curieux, r. de la République, 39.	Entrepreneur général, M. Plancoulaine, à Caluire; marbrerie, MM. Mottet et Durix, quai des Brotteaux, 11. — <i>Intérieur et façade.</i>
Saint-Clair. Villa. M. C.	M. Curieux, r. de la République, 39.	Maçonnerie, M. Plancoulaine, à Caluire; charpente, M. Bernet, à Saint-Clair; serrurerie, M. Villeneuve, à Caluire; plâtrerie-peinture, M. Richard, à Saint-Clair; menuiserie, M. Abry, à Saint-Clair. — <i>Couverture.</i>
Saint-Alban-de-Montbel (Savoie). Chât. du Perron.	M. Boistard, 5, rue Servient.	MM. Lyonne frères, maîtres maçons, à La Bridoire (Savoie); charpente, MM. Curtet frères, à Pont-de-Beauvoisin (Isère); zinguerie, M. Mallet, cours Gambetta, 37; menuiserie, MM. Marquis et Gerbetot, la Bridoire; peintre-décorateur, M. R. Blain, quai de la Charité, 33; cheminées, MM. Verzier et Guiguet, cours Lafayette, 83. — <i>Intérieur.</i>
Saint-Bueil (Isère). Maison d'habitation. M. A. Veyre.	M. Olgiati, avenue de Saxe, 25.	Maçonnerie, M. A. Orliange, rue Villeroy, 30; ciments, M. Lachamps, rue Villeroy, 47; pierre de taille, M. Chailier, à Trept (Isère); charpente, M. Gagneux, rue Bugeaud, 96. — <i>Couverture et intérieur.</i>
Brussieux (Rhône). Agrandis. et restaur. de l'église.	M. Cumin, 19, rue d'Algérie.	Entrepreneur général, M. Pangaud. — <i>Tribune.</i>
Heyrieu (Isère). Mairie et justice de paix.	M. Boistard, 5, rue Servient.	Entrepreneur général, M. Francou, maître maçon à Pusignan (Isère). — <i>1<sup>er</sup> étage.</i>
Messimy. Dépendances. M. Gavand.	M. Boistard, 5, rue Servient.	Maçonnerie, M. Bador; menuiserie et charpente, M. Paret. — <i>Rez-de-chaussée.</i>
Seyssel (Ain). Maison. M. Pradel.	M. Blein, cours de la Liberté, 74.	Maçonnerie, M. Agostinnetto, à Seyssel; menuiserie et charpente, M. Vinet.
Passins (Isère). Villa. M. Seguin.	M. Fanton, rue Duguesclin, 101.	Entrepreneurs généraux, MM. Tauty frères. — <i>Rez-de-chaussée.</i>
Crémieu (Isère). Groupe scolaire.	M. Roux-Spitz, 17, rue de Bonnel.	Entrepreneur général, M. Sautour.
Pont-de-Beauvoisin (Isère). Tannerie. M. Mermoz.	MM. Comte et Lambert.	Maçonnerie, M. Ribatto; serrurerie, M. Decotte; charpente, M. Girerd. — <i>Intérieur.</i>
Veymieux (Isère). Mais. de campagne. M. Carret.	MM. Comte et Lambert.	Entrepreneur général, M. Bellefon. — <i>Intérieur.</i>



## AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Par décret en date du 6 mai 1899, M. Monestier, sénateur de la Lozère, ingénieur en chef des ponts et chaussées, est nommé ministre des travaux publics, en remplacement de M. Krantz, nommé ministre de la guerre.

**Les travaux en cours d'exécution.** — Nous appelons spécialement l'attention de ceux de nos lecteurs que ces renseignements intéressent sur nos tableaux des travaux en cours d'exécution. Ceux de Lyon ayant pris un très grand développement et leur nombre étant toujours croissant, nous avons dû supprimer ceux qui, bien que non encore achevés, ont déjà figuré dans nos précédentes listes, et sont dans un état d'avancement suffisant. Nous avons d'autre part, dans les travaux hors Lyon, pu maintenir seulement ceux qui se trouvent dans la banlieue immédiate.

**Ecole nationale pratique d'ouvriers et de contremaîtres de Cluny.** — *Concours d'admission en 1899.* — Un registre est ouvert à la Préfecture du Rhône pour recevoir les inscriptions des candidats qui voudront prendre part, cette année, au concours d'admission à l'Ecole nationale pratique d'ouvriers et de contremaîtres de Cluny (Saône-et-Loire); ce registre sera clos le 31 mai prochain, à 5 heures du soir.

Exceptionnellement, les jeunes gens qui se sont présentés sans succès au concours d'admission aux Ecoles nationales d'Arts et Métiers peuvent se faire inscrire jusqu'au 20 septembre inclusivement.

**Le Jury de la section d'architecture pour 1900.** — Conformément à l'article 23 du règlement de l'Exposition universelle de 1900, les architectes, membres de la Société des architectes français, ont procédé, le 25 avril 1899, à l'élection de leurs représentants dans le Jury d'admission de l'Exposition universelle de 1900.

Ce Jury comprend, comme membres de droit et en dehors de toute élection, les architectes membres de l'Académie des Beaux-Arts, qui sont : MM. Vaudremer, Daumet, Coquart, A. Normand, Pascal, Nénot, Bornier, Moyaux.

La Société des artistes français avait quatorze membres à élire. Voici quel a été le résultat de ces élections :

Ont été élus :

MM. Lorient, Laloux, Moyeux, Redon, Raulin, Deglane, Guadet, Scellier, Paulin, Sedille, Courtois-Suffit, Defrasse, Gautier, Chancel.

**Construction d'un Hôtel des postes.** — Par décret, le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes est autorisé à entreprendre sur le terrain domanial situé à Toulon, à l'angle de la rue Hippolyte-Duprat et de la rue de l'Intendance, la construction d'un Hôtel des postes et des télégraphes.

Le montant de la dépense de construction et d'aménagement ne devra pas dépasser la somme de deux cent cinquante et un mille neuf cent quarante cinq francs (251.945 fr.).

**Nécrologie.** — M. Pétrus MARCOZ, architecte, décédé le 15 mai, en son domicile, boulevard de la Croix-Rousse, 96.

La Compagnie Immobilière du premier arrondissement donne avis :

Que très prochainement elle fera procéder à la démolition d'un premier lot d'immeubles compris dans le projet d'amélioration du quartier Saint-Vincent et de la Martinière; elle invite les entrepreneurs spéciaux à faire des offres. Pour tous renseignements s'adresser au siège social, 17, RUE NEUVE.

## LES PROTESTATIONS

CONTRE

## la Loi sur les responsabilités des accidents

Ordre du jour adopté dans une réunion des ouvriers de Bayonne tenue le 7 mai :

Les ouvriers et employés occupés dans l'industrie du bâtiment, les usines, manufactures, chantiers, les entreprises de transport par terre et par eau, de chargements et de déchargement, les magasins publics, carrières, etc., de l'arrondissement de Bayonne, réunis le 7 mai, à 2 heures de l'après-midi, dans l'école communale de garçons, au nombre de 500 :

1° Considérant que cette loi, par sa méthode, constitue une véritable prime en faveur du célibataire, n'ayant pas de famille à sa charge, au détriment du fils reconnaissant et du père de famille;

2° Considérant que dans les villes frontières, comme Bayonne principalement, par sa distinction entre l'ouvrier de nationalité française et l'ouvrier de nationalité étrangère, elle favorise l'embauchage au détriment des ouvriers français et pères de famille;

3° Considérant qu'elle soumet l'ouvrier à une réduction de salaire en faveur du grand capitaliste;

4° Considérant qu'elle écrase le petit industriel sortant de la classe ouvrière, annihilant l'esprit d'initiative et d'épargne dont l'ouvrier français est si fier à juste titre, pour le placer à jamais sous le joug du grand patron et du capitaliste;

5° Considérant que par le taux élevé qui sera payé par les industriels aux Compagnies d'assurances, pour assurer leurs ouvriers contre les charges de ladite loi, les industries françaises sont placées vis-à-vis des industries étrangères dans un degré d'infériorité manifeste, comme conséquence c'est l'ouvrier français qui se trouvera lésé au bénéfice de l'ouvrier étranger;

Protestent énergiquement contre l'application de ladite loi;

Emettent le vœu qu'elle soit révisée et que les représentants du peuple la rendent acceptable à l'ouvrier français;

Décident que la présente protestation sera adressée aux députés et aux sénateurs de l'arrondissement de Bayonne, à charge pour eux de faire donner droit à la protestation si juste de leurs électeurs.

TROYES. — La Chambre syndicale des entrepreneurs de travaux publics et de bâtiment de Troyes, réunie en assemblée mensuelle le 10 mai, a décidé à l'unanimité de protester contre la loi du 9 avril 1898, demandant son ajournement et sa révision sur des bases équitables, après avis des Chambres de commerce et des Chambres syndicales.

A la séance du Sénat du 15 mai, MM. Thévenet et Séblin ont déposé un projet de résolution invitant le Gouvernement à présenter d'urgence un projet prorogeant d'un mois l'application de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents. Ce délai d'un mois courra du jour où sera mise en application la loi organisant la caisse nationale d'assurances sur les accidents.

Cette résolution, combattue par le ministre, a été adoptée par 196 voix contre 55.

Ce vote est d'une grande importance. La loi, a fait remarquer M. Thévenet, n'a pas voulu établir l'assistance obligatoire, mais en quelque sorte la présence obligée au versement de la caisse nationale des accidents. Or cette caisse est loin d'être organisée; elle nécessitera de la part du Parlement une procédure assez longue. C'est là la plus grande objection à l'application de la loi au 1<sup>er</sup> juin, telle qu'elle existe actuellement; c'est elle qui a prévalu dans l'esprit des Pères Conscrits.

**ON DEMANDE** le numéro 24 de la *Construction Lyonnaise* du 16 décembre 1898. — Prière aux personnes pouvant disposer d'un exemplaire de le rapporter au bureau du journal où il sera repris pour sa valeur.

**JEUNE DESSINATEUR** désirant augmenter ses connaissances en dessin trouverait emploi dans un bureau d'architecte. — S'adresser au bureau du journal.

# La Revue Bi-Mensuelle

DES

## TIRAGES FINANCIERS

Paraissant le 12 et le 25 de chaque mois

**FRANCE**  
Par an : 2 fr.

Publiant tous les Tirages  
de Valeurs à Lots

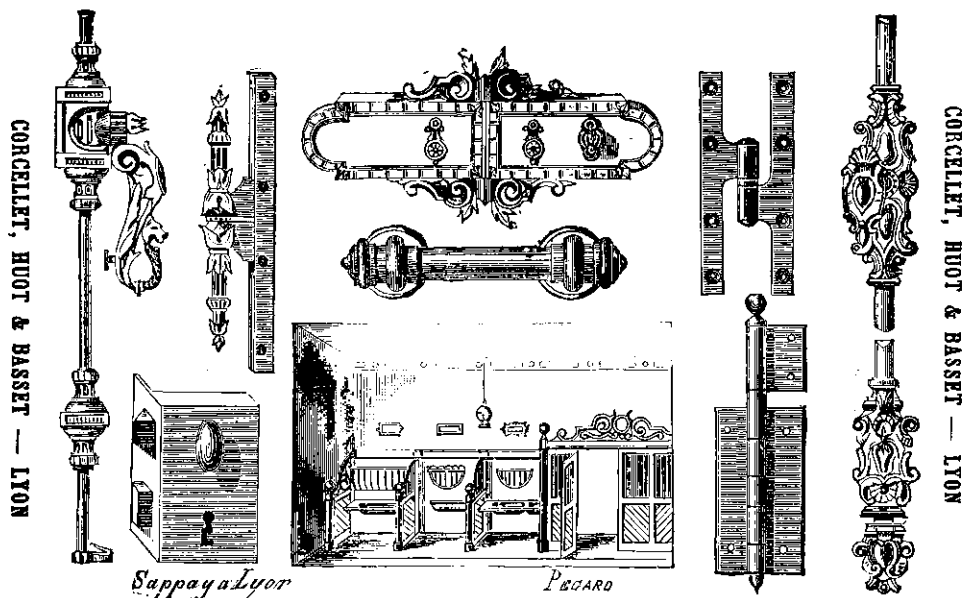
**ÉTRANGER**  
Par an : 3 fr.

ET REPRODUISANT PÉRIODIQUEMENT LA LISTE DES LOTS NON RÉCLAMÉS

PRIX DU NUMÉRO : **10** CENTIMES

Pour les Abonnements s'adresser :

14, Rue Confort. LYON



## VICTOR DUPRÉ

69, Rue Tronchet, Lyon

Fabrique d'Abat-Jour. — Pose de Cordes. — Fourniture de Lames et Bâtons  
Réparations à Prix très réduits

**VENTE DE STORES ORDINAIRES ET FANTAISIE**

A 2 francs le mètre carré, tout posé.

ABAT-JOUR D'OCCASION A VENDRE. — PRIX EXCEPTIONNEL DE BON MARCHÉ

TRAVAUX DE VITRERIE EN TOUS  
GENRES

Pour la Ville et le Dehors

Maison GUITTA Fils

## FATOU-GUITTA

SUCESSEURS

Rue de Savoie, 12, et place des Célestins, 2

GROS VERRES A VITRES DÉTAIL

Verres du Nord, Verres de Couleurs  
Tuiles en Verre, Dalles pour sous sol, Verres  
striés et losanges de Saint-Gobain  
Verres anglais et Vitraux d'appartement

## SERRURERIE ARTISTIQUE



## MARQUISES, VERANDAHS

Volières, Tonnelles, Clôtures légères, Bordures,  
Entourages, Piquets fer pour la Vigne.

MEUBLES DE JARDINS ET CAFÉS

## EMILE RAOUX

130, Cours Lafayette, Lyon.

Tarif adressé franco sur demande.

ABONNEMENT A TOUS LES JOURNAUX DU MONDE

A l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, LYON

# Le Wagon

Indicateur des Chemins de fer de Paris à Lyon  
et à la Méditerranée. — Indicateur officiel des  
Compagnies de l'Est de Lyon et l'Ouest Lyonnais.

PARAISANT TOUS LES MOIS

Prix : **30** cent.

## SERVICE D'ÉTÉ

A partir du 15 Mai 1899

EN VENTE A LYON

A L'AGENCE FOURNIER

14, Rue Confort, 14

ET DANS SES SUCCURSALES

## H. CORNAZ & C<sup>IE</sup>

Châlon-sur-Saône

## Grande Usine à Vapeur

FABRICATION DE TUYAUX EN CIMENT PORTLAND

CARRAUX EN TOUS GENRES

PIERRE DE TAILLE ARTIFICIELLES

MOSAÏQUES

Prix et Albums sur demande.